

Image not found or type unknown



Obligation d'aller travailler au siege social

Par **huberteric**, le **06/06/2015** à **01:49**

voila bonjour etant chauffeur poids lourds ouvrier d'execution pendant un an pas de problemme en cdi lundi

le patron m'envoi en voiture personnel sans indemnité au siege social distant de 80 km aller pendant un an j'aller à un depot pres de chez moi et monté dans un fourgon ou prenez le camion 15 t suite à arret maladie il m,a retirer la conduite du camion que verbalement pour l'instant je ne sais quoi faire